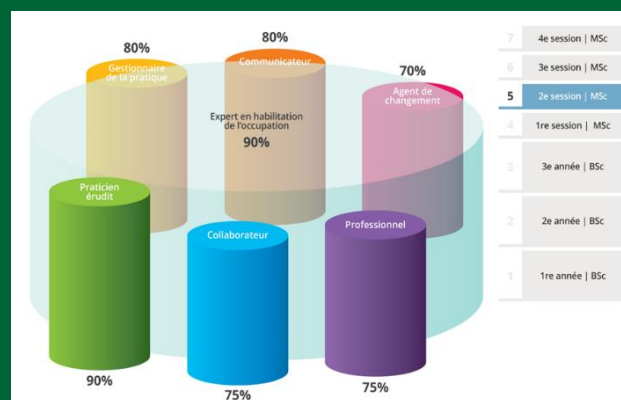


Durant cette étape, l'étudiant développe un regard critique envers les compétences d'expert en habilitation, professionnel, praticien érudit, collaborateur et communicateur. Au terme de celle-ci, les étudiants sont en mesure d'(de): 1) faire preuve d'expertise dans les domaines de l'occupation, du rendement occupationnel et de la participation occupationnelle auprès de diverses clientèles; 2) appliquer l'expertise centrée sur le client et ses occupations et le raisonnement professionnel en ergothérapie; 3) appliquer la démarche clinique pour solutionner des problématiques occupationnelles complexes auprès de diverses clientèles; 4) anticiper le rôle de l'ergothérapeute auprès des clientèles exclues; 5) intégrer les conclusions de l'évaluation critique des données factuelles et des faits scientifiques dans sa pratique; 6) intégrer dans sa pratique la démarche éthique pour solutionner des problèmes en lien avec la diversité et l'intégration; 7) assumer pleinement les fonctions d'ergothérapeute au sein des équipes interprofessionnelles et intra-professionnelles; et 8) intégrer des modalités efficaces de communication orale et écrite. Deux des cours suivants au choix de l'étudiant y contribuent : ERG6004 Dimensions critiques de la pratique auprès des personnes âgées; ERG6005 Dimensions critiques de la pratique en ergothérapie auprès des enfants et des adolescents; ERG6006 Dimensions critiques de la pratique en ergothérapie auprès des adultes. De même, les cours suivants y contribuent aussi : ERG6007 Formation clinique 5; ERG6016 Préparation à l'essai critique et ERG6018 Séminaire : thématiques particulières en ergothérapie. Les compétences d'expert en habilitation de l'occupation et de praticien érudit sont les plus développées à la fin de cette étape.



## EXPERT EN HABILITATION AUX OCCUPATIONS

### Bloc 1 – Processus

#### 1.1 Procéder à une évaluation complète et adéquate du rendement occupationnel (qui relève la nature des difficultés occupationnelles et les forces de la personne en tenant compte des valeurs et des croyances de celle-ci)

- Réalise et justifie une démarche d'évaluation complète (détection, dépistage, appréciation et évaluation approfondie) et appropriée sous supervision modérée, et ce, pour des situations complexes d'individus et de ses proches, incluant :
  - Valide auprès de la personne les occupations importantes pour lui et les difficultés qui y sont rattachées;
  - Soutient la personne à ce qu'il précise ses valeurs, ses croyances, ses suppositions, ses attentes et ses désirs;
  - Obtient des informations d'autres sources comme la famille, les aidants et les autres professionnels;
  - Évalue la participation aux occupations importantes pour la personne en fonction des rôles, des demandes, des milieux;
  - Détermine les forces et les ressources de la personne;
  - Évalue les composantes cognitives, affectives, connotatives (p. ex., sens, valeurs) et physiques associées aux occupations;
  - Utilise des évaluations appropriées en s'appuyant sur les meilleures pratiques ou les pratiques exemplaires pour la clientèle rencontrée.
- Identifie les situations à risque élevé de déprivation occupationnelle ou de difficultés occupationnelles et des moyens à mettre en œuvre pour les contrer.

#### 1.2 Faire une synthèse des résultats des évaluations et du raisonnement en vue d'élaborer un plan d'intervention

- Effectue une analyse occupationnelle (incluant les effets physiques, culturels, sociaux et du milieu institutionnel) sous supervision modérée et ce, pour des situations complexes pour une personne et ses proches;
- Élabore un plan d'intervention sous supervision modérée en anticipant l'atteinte des résultats;
- Établit les priorités parmi les problèmes occupationnels dans des situations complexes sous supervision modérée, en tenant compte de la perspective de la personne, de sa collectivité et de son environnement;
- Prend en compte les forces, les attentes et les valeurs de la personne en considérant l'environnement et les ressources;
- Élabore un plan d'intervention en congruence avec l'analyse sous supervision modérée;
- Obtient le consentement au plan et aux interventions retenues;
- Partage le pouvoir avec la personne dans la prise de décision en regard du choix des objectifs et des interventions;
- Formule des objectifs à atteindre mesurables, observables avec un échéancier sous supervision modérée;
- Cible les interventions appropriées pour une personne en tenant compte de ses spécificités, ses perspectives et ses environnements (familial, social, de travail et autres) sous supervision modérée.;
- Élabore un plan d'intervention intégrant des modalités en congruence avec les objectifs sous supervision modérée;
- Détermine les interventions en regard des meilleures pratiques pour une personne donnée, en tenant compte de ses spécificités, ses perspectives et son environnement (familial, social, de travail et autres);
- Identifie les interventions préventives possibles en tenant compte de la santé et de la sécurité d'une personne sous supervision modérée;
- Détermine les interventions en regard des meilleures pratiques.

#### 1.3 Habilitier les personnes, les groupes, les collectivités et les populations à travers la mise en œuvre des interventions centrées sur les occupations

- Justifie en quoi les interventions choisies contribuent à l'habilitation aux occupations des personnes et ses proches;
- Partage le pouvoir avec la personne et ses proches dans la mise en application du plan d'intervention;
- Intervient par le recours aux stratégies d'habilitation (adapter, revendiquer, coacher, collaborer, consulter, coordonner, concevoir et réaliser, éduquer, engager, exercer l'expertise);
- Met en œuvre des interventions de façon sécuritaire, efficace, éthique et opportune;
- Intervient en intégrant les recommandations issues des guides de pratique clinique lors de la mise en œuvre des interventions;
- Évalue régulièrement et ajuste son plan d'intervention auprès de personnes et ses proches;
- Anticipe la fin du processus d'intervention;
- Prévoit les besoins potentiels en matière de continuité des services;
- Détermine la fin du processus d'intervention;
- Émet des recommandations pour un suivi en tenant compte des besoins anticipés.

### Bloc 2 - Faire preuve d'expertise

#### 1.4 Travailler efficacement en étant centré sur la personne

- Identifie en quoi des actions d'expert influencent une approche centrée sur la personne;
- Évalue si les actions posées permettent de développer et maintenir une approche centrée sur la personne.

#### 1.5 Reconnaître ses limites personnelles (connaissance de soi) ainsi que les limites de son expertise

- Identifie des moyens réalistes afin de poursuivre une démarche clinique compte tenu de ses limites personnelles;
- Discute avec son superviseur de la référence d'un client à un autre ergothérapeute si la situation interfère avec ses limites personnelles.

#### 1.5 Faire preuve d'une pratique centrée sur l'habilitation à participer à des occupations

- Justifie comment sa pratique est centrée sur l'habilitation aux occupations;
- Justifie son raisonnement clinique qui repose, entre autres, sur des modèles théoriques occupationnels, des schèmes de référence, des connaissances de base, des résultats probants et de son expérience;
- Solutionne les obstacles reliés à la mise en place d'une approche fondée sur l'habilitation aux occupations auprès de personnes;
- Analyse, applique et justifie sa démarche clinique dans des situations cliniques complexes.

## COMMUNICATEUR

### 2.1 Établir un dialogue efficace

- Vulgarise l'information scientifique de façon autonome, selon les contextes, et s'appuie sur des ressources externes appropriées;
- Conçoit du matériel adapté à la réalité et aux besoins de communication de la personne et de son entourage;
- Assure la circulation de l'information de façon autonome entre lui et son/ses interlocuteur(s);
- Module sa communication verbale et non verbale dans des situations complexes (par exemple : s'exprime et réagit avec tact et respect lorsqu'il aborde des sujets délicats, soutient l'expression d'émotions et y réagit selon le contexte, etc.);
- Solutionne les situations problématiques de communication avec les interlocuteurs.

## 2.2 Transmettre efficacement des documents écrits et électroniques

- Intègre, dans ses rapports écrits, un modèle théorique basé sur les occupations et les schèmes de référence;
- Utilise avec discernement les technologies de l'information et des communications;
- Rédige des rapports pour des situations cliniques complexes;
- Rédige des rapports et des notes de suivi avec concision qui reflètent le processus de pratique;
- Assume la tenue de dossiers en tenant compte des normes de l'Ordre des ergothérapeutes et de l'établissement.

## 2.3 Se montrer sensible à la diversité dans toute communication

- Reconnait les stigmatisations pouvant influencer la relation à l'autre;
- Détecte et identifie la présence d'obstacles/entraves à la communication sous supervision;
- Tient compte de ses valeurs dans le respect de la diversité lors de la communication;
- Avise l'interlocuteur de la nécessité d'interrompre prématurément l'entrevue lorsque sont atteintes les limites du cadre prévu et consulte son superviseur.

## COLLABORATEUR

### 3.1 Travailler efficacement dans des équipes interprofessionnelles et intra-professionnelles

- Précise son rôle et ses responsabilités lors d'une interaction avec d'autres intervenants
- Se soucie de la rétroaction des membres d'une équipe en vue d'améliorer sa participation à celle-ci dans un contexte où l'équipe doit établir les balises;
- Transmet aux membres de l'équipe interprofessionnelle les besoins exprimés par la personne et ses proches lors de l'élaboration d'un plan d'intervention ou d'une discussion formelle ou informelle;
- Identifie sa contribution au sein d'une équipe en tant qu'ergothérapeute lors de ses stages;
- Travaille en concertation avec les partenaires en stage (superviseur, autres professionnels, etc.);
- Intègre des habiletés de médiation et de négociation dans sa pratique professionnelle avec les membres de l'équipe.

### 3.2 Travailler efficacement en équipe (dynamique de l'équipe) afin de gérer et de résoudre les conflits (aléas du travail d'équipe)

- Est proactif en regard des difficultés qui peuvent contribuer à la tension entre les intervenants d'une équipe intra-professionnelle et interprofessionnelle;
- Exprime son désaccord et des sentiments au sein d'une équipe interprofessionnelle.

## GESTIONNAIRE DE SA PRATIQUE

### 4.1 Gérer la pratique professionnelle et la carrière au quotidien

- Planifie et met en œuvre son horaire de travail de façon autonome;
- Gère son temps et ses priorités pour la réalisation de tâches complexes et de projets;
- Évalue ses méthodes de travail pour juger de leur efficacité;
- Apporte des modifications à ses méthodes de travail, le cas échéant.

### 4.2 Participer à des activités qui contribuent à l'efficacité des organisations et des systèmes

- Participe à des activités qui contribuent à l'efficacité des organisations et des systèmes;
- Identifie les obstacles à la qualité des interventions ou à la sécurité;
- Applique les principes de base en administration et en gestion de personnel;
- S'informe des caractéristiques et des modes de fonctionnement propres à chaque milieu de formation;
- Ajuste ses interventions aux caractéristiques et aux modes de fonctionnement propres à chaque milieu de formation;
- Propose des interventions en fonction des caractéristiques et du mode de fonctionnement propre à chaque milieu de formation;
- Identifie des situations où des aspects organisationnels sont sollicités et suggère, en les justifiant, les actions à prendre (par exemple gestion de liste d'attente ou amélioration des pratiques dans le milieu);
- Évalue les impacts reliés à la production de documents administratifs.

### 4.3 Superviser le personnel auxiliaire en ergothérapie

- Utilise les lignes directrices provinciales relatives à la participation du personnel auxiliaire travaillant au sein de l'équipe;
- Justifie la supervision du personnel auxiliaire selon les normes réglementaires provinciales.

### 4.4 Appuyer la formation clinique

- S'initie à la supervision d'un étudiant de 1<sup>e</sup> année, le cas échéant.

## AGENT DE CHANGEMENT

### 5.1 Revendiquer les possibilités occupationnelles, le rendement occupationnel et la participation occupationnelle pour les personnes, les collectivités et la population ne recevant pas de services (en général)

- Analyse de façon critique les interventions en ergothérapie pouvant contribuer à la promotion de la santé des personnes, d'une collectivité ou d'une population;
- Analyse de façon critique des situations cliniques requérant la défense des intérêts légitimes des personnes, d'une collectivité ou d'une population;
- Anticipe des solutions pour répondre aux besoins de diversité et de clientèles vulnérables.

### 5.2 Revendiquer les possibilités occupationnelles associées aux déterminants de la santé, au bien-être et à l'équité pour les clients recevant des services

- Applique les mesures préventives reconnues en tenant compte de certaines habitudes, contextes de vie, maladies;
- Revendique des possibilités occupationnelles pour les clients pour un contexte donné.

### 5.3 Communiquer le rôle et les avantages de l'ergothérapie

- Fait valoir auprès des instances de nouvelles possibilités pour l'ergothérapie;
- Explique les avantages de l'ergothérapie en s'appuyant sur les données probantes.

## PRATICIEN ÉRUDIT

### 6.1 Maintenir et rehausser ses compétences par l'apprentissage continu

- Fait l'analyse de sa pratique (incidents critiques) et, avec son superviseur, envisage les modifications de stratégies, moyens ou outils d'apprentissage.

### 6.2 Évaluer de façon critique l'information afin d'appuyer les décisions concernant le client, les services et la pratique

- Détermine les situations défis nécessitant une recherche de données probantes;
- Initie l'intégration des guides de pratique (lorsqu'existant) et des faits scientifiques probants;
- Évalue de façon critique les faits scientifiques et les données factuelles en lien avec des thématiques particulières rencontrées chez des clients en ergothérapie.

### 6.3 Favoriser l'apprentissage des personnes, des membres de l'équipe et des autres apprenants

- Développe et anime des groupes éducatifs sous supervision;
- Partage avec ses superviseurs de façon critique les faits scientifiques et les données factuelles en lien avec des thématiques particulières rencontrées chez des clients en ergothérapie lors de ses stages;
- Explore des moyens ou des outils d'apprentissage.

## PROFESSIONNEL

### 7.1 Faire preuve d'une pratique respectueuse de l'éthique

- Applique des principes éthiques à des situations cliniques simples;
- Identifie et corrige toute situation pouvant engendrer une inconduite professionnelle;
- Identifie et critique ses biais moraux.

### 7.2 S'engager à offrir une pratique compétente (prendre soin de soi afin d'offrir une pratique optimale)

- Identifie les situations qui exacerbent son stress;
- Identifie ses réactions qui font obstacle au développement de ses compétences;
- Met en place des moyens pour moduler ses réactions émotives;
- Identifie les situations qui exposent les personnes à des risques psychosociaux et réagit en conséquence.

### 7.3 Se montrer sensible à la diversité et aux questions de pouvoir qui entrent en jeu dans une relation professionnelle (tout ce qui concerne la relation à l'autre avec son mode personnel)

- Réfléchit si sa pratique respecte les valeurs d'autrui et la culture d'un groupe;
- Propose des solutions pour que sa pratique respecte les valeurs d'autrui et la culture d'un groupe